



Rapport n° 1	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 6 décembre 2019		Chapitre : Article :

BUDGET 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

La décision modificative qui vous est présentée est une décision technique rendue nécessaire pour la prise en compte de mouvements d'ordre patrimoniaux concernant la section d'investissement.

Il n'y a pas d'inscription de crédits réels supplémentaires et le solde de la décision modificative est à zéro.

Les quelques ajustements se répartissent comme suit :

Dépenses d'investissement

imputation	Libellé	type	montant
2031	Frais d'études	Ordre	10 233,71 €
21561	Matériel d'incendie et de secours	Ordre	17 820,00 €
2181	Installations générales	Ordre	599,00 €
231312	Centre d'incendie et de secours	Ordre	3 876,74 €
			32 529,45 €

Recettes d'investissement

imputation	Libellé	type	montant
231312	Centre d'incendie et de secours	Ordre	10 233,71 €
231351	Bâtiments publics	Ordre	599,00 €
238	Acomptes et avances versés	Ordre	21 696,74 €
			32 529,45 €

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.

Vu le rapport n°1;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative numéro 1 au budget 2019 du SDIS 02.

**Le Président
du Conseil d'administration,**

Pierre-Jean VERZELEN



Délibération n°1	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 décembre 2019		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 13
Votants : 14

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 91
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 6 décembre 2019 à 10 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 19 novembre 2019, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean VERZELEN.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Pierre-Jean VERZELEN, ~~Nicolas FRICOTEAUX~~, ~~Thomas DUDEBOUT~~, Mme Colette BLÉRIOT, Mme Jocelyne DOGNA, ~~MM. François RAMPELBERG~~, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, ~~Mme Annie TUJEK~~, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, ~~Jean-Luc EGRET~~, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, ~~Mme Monique BRY~~,

II - Membre de droit

Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Patrick SORIEUL, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels-officiers~~
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels-officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Capitaine Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires-officiers~~
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires-non-officiers~~
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Nicolas FRICOTEAUX, Thomas DUDEBOUT, François RAMPELBERG, Jean-Luc EGRET, Mme Annie TUJEK.

Mandats de : M. Nicolas FRICOTEAUX

Assistaient à la séance : Colonel Christian BOULARD, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELLE, de la direction départementale.

BUDGET 2019 - Décision modificative n°1

Vu le rapport n°1;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative numéro 1 au budget 2019 du SDIS 02.



Le Président
du Conseil d'administration,

Pierre-Jean VERZELEN